

N° 2026-22



Date de convocation :
10/09/2026

Nombre de membres :

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le seize septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent LISEMBART.

PRÉSENTS : Monsieur Laurent LISEMBART, Madame Jacqueline CHEVILLON, Madame Nelly DELAUNAY, Madame Solange PIEL, Monsieur Paul LEDUCQ, Monsieur Jean-Baptiste BLANCHAIS, Madame Yvette FLEURY, Madame Catherine GUILLEAU, Monsieur Robert LEBRETON

EXCUSEE : Madame Claire DESLANDES

Procuration de vote : Madame Claire DESLANDES (pouvoir à Madame Jacqueline CHEVILLON)

Objet : Avenant Dispositif SORTIR !

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Solange PIEL

Jacqueline CHEVILLON, Vice-présidente, présente le dispositif et les modalités 2026.

Le Centre communal d'action sociale adhère au dispositif SORTIR ! depuis avril 2023.

« Sortir ! » est un outil d'animation du vivre ensemble, conçu pour rompre l'isolement et renforcer le lien social en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des publics pour tous.

Suite changement d' élu au sein de Rennes Métropole, Rennes Métropole propose un avenant à la convention tripartite relative à la mise en œuvre du dispositif Sortir ! sur la commune sous les mêmes conditions. A savoir, l'avenant de la convention de partenariat qui prolonge l'expérimentation du dispositif sur la commune et définit les modalités financières 2026. La contribution de la commune étant estimé à 3 000€ pour la période du 01/01/20256 au 31/12/2026.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant de la convention et la participation financière de 3000€,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du Conseil d'Administration
Fait à Corps-Nuds, le 16 septembre 2026

Le Maire, Président du CCAS
Monsieur Laurent LISEMBART

